

MANDAT DE TRANSMISSION

RESTAURER LA CONFIANCE ASSURÉ – DENTISTE – PROTHÉSISTE – MUTUELLE

AVEC CE MANDAT VOUS DONNEZ LE DROIT À VOTRE DENTISTE DE TRANSMETTRE À NOTRE DENTISTE CONSULTANT LES ÉLÉMENTS DE VOTRE DOSSIER.

NOTRE MUTUELLE S'ENGAGE SUR UN PLAN EN 3 POINTS :

\checkmark	Respect de la convention nationale
	des Chirugiens-Dentistes

√ Respect du secret médical

√ Respect des bonnes pratiques médicales

(ou de son réprésentant légal) (OBLIGATOIRE)

Secret médical

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades a inséré dans le Code de santé publique un droit à l'accès direct des patients à leur dossier. Il s'agit d'un droit pour le patient, concrétisé au sein de l'article L1111-7 du code de la santé publique qui dispose :

.../... Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé, à l'exception des informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers..../...

CE MANDAT AUTORISE VOTRE PRATICIEN À TRANSMETTRE <u>VOS</u> RADIOS ET DOCUMENTS RELATIFS À VOTRE SITUATION MÉDICALE À NOTRE MÉDECIN CONSULTANT

J'ai été informé que je dispose, à tout moment, de la possibilité de transmettre moi-même les pièces demandées à ma mutuelle.

(LE BÉNÉFICIAIRE DES SOINS)		
Je soussigné(e),		
	Prénom : FRANC	INE
CP 33240 Ville VAL DE V	IRVEE	
		ahoo.fr
Numéro adhérent : K435174		
Concernant mon plan de traitement : Imp	olantologie	tale 🗆 Orthodontie Dento-faciale
(LE DENTISTE)		
Donne le mandat à mon docteur		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
CP Ville :		
mail :	N° natior	nal : 🗆 🗆 🗆 🗆 🗆 🗆 🗆
Pour transmettre tout élément lié	à ma situation médicale et mon pla	an de traitement dentaire :
Devis complet	• Téléradio (radio de profil)	• Diagnostic et plan de traitement
Radio pré-opératoire panoramique	• Radio per-opératoire	Charting ou fiche parodontale
Cone beam (scanner dentaire)Empreintes optiques	 Radio post-opératoire 	 Déclaration de conformité
au Docteur Richard Régnier, Dentiste Consult	ant	
PRAECONIS - 6 rue Paul Morel - 70000 VES		
Egit à :		SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE DES SOINS

PRÉCISIONS IMPORTANTES

<u>Essentiel</u>: la mutuelle ne demande pas de radio à visée administrative: toutes les radios (pré, per et post opératoire) que nous vous demandons font partie du <u>plan de traitement standard</u>, selon les données acquises de la science.

les radios panoramiques, rétroalvéolaires, Cone beam (scanner dentaire), téléradio (radio de profil) ou empreintes optiques doivent être datés et identifiés informatiquement conformément au code de la santé publique.

Les mentions manuscrites ne sont pas acceptées. Votre radiologue garantit des clichés d'une qualité suffisante et des radios lisibles et interprétables. Une capture d'écran depuis l'outil informatique de votre dentiste ou radiologue est acceptée.

QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE POUR UN REMBOURSEMENT RAPIDE?

Plan de traitement	Obtenir l'accord préalable de votre mutuelle	Vérifier le bon déroulement des soins	Valider les soins	Engager le remboursement des frais
IMPLANTS	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire et/ ou cone beam	Transmettre une radio per-opératoire vérifiant la bonne pose des implants avant pose des prothèses	Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES sur IMPLANTS (cas des dossiers sans couverture pour les implants)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une radio per-opératoire (après la pose des implants mais avant celle des prothèses)		Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
MALADIE PARODONTALE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné : → d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire → du bilan parodontal et du diagnostic précis			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
ORTHODONTIE ADULTE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné: → d'une radio panoramique pré-opératoire et d'une téléradio (radio de profil), à défaut les empreintes optiques → du diagnostic précis et du plan de traitement			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES (remboursées ou non par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste Si votre plan de traitement concerne des prothèses fixes sur 5 dents et plus : → joignez une radio panoramique pré-opératoire			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
INLAY-ONLAY	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESE AMOVIBLE TRANSITOIRE	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

dentification	du chirui	rgien-der	itiste t	traitant

Nom et prénom : BERNES HELENE

Identifiant du praticien RPPS: 1000357835 7 N° Adeli

N° de l'établissement (FINESS) : 33403238 0

Tél / email : 05 57 43 40 68 - cabinetdentairesalignac@outlook.fr

Raison sociale et adresse : CABINET SALIGNAC 28, av de La République - 33240 Val De Virvée

Date du devis : 02/11/2023

Valable jusqu'au (sous réserve de modification) : 31/12/2023

Ce devis contient 3 pages indissociables

Description du traitement proposé :

Identification du patient

Nom et prénom : BOUDIN Francine Date de naissance : 21/02/1942

N° de Sécurité Sociale du patient : 2420233018002 30

SERVICE COURRIER LE

ne adherent : K 435174 08 NOV. 2023

A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire pour connaître son éventuel reste à charge selon son contrat :

Nom de l'organisme complémentaire :

N° de contrat ou d'adhérent :

Référence dossier (à remplir par l'organisme complémentaire) :

Lieu de fabrication du dispositif médical :	au sein de l'Union Européenne,	hors de l'Union	n Européenne,	
sans sous-traitance du fabricant	avec une partie de la réalisation du fa	bricant sous traité :	au sein de l'Union Européenne	Hors de l'Union Européenne

A l'issue du traitement, il vous sera remis une déclaration de conformité* du dispositif médical (*document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

Légende explicative du devis :

*HN = Hors Nomenclature acte non décrit dans la nomenclature en vigueur

***Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation de l'acte.

**	1	Alliage précieux NF EN ISO 22674 2016	2	Alliage non précieux ISO 22674 2016	3	Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016
Matériaux et normes	4	Céramique céramométallique NF EN ISO 6872 2015	5	Polymères de base NF EN ISO 20795	6	Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017

	Codes	Libelles	Conditions tarifaires	Prise en charge complémentaire
***	1	100% Santé	soumis à honoraires limites de facturation	sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable
Paniers	2	Modéré	soumis à honoraires limites de facturation	selon le contrat du patient
	3	Libre	honoraires libres	selon le contrat du patient
Panier C2S	4	C2S	soumis à honoraires limites de facturation	pour les assurés bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Identification du chirurgien-dentiste traitant

N° Identifiant du praticien RPPS : 1000357835 7 N° Adeli : N° de l'établissement (FINESS) : 33403238 0

Identification du patient

Nom et prénom : BOUDIN Francine Date de naissance : 21/02/1942

2/3

N° de Sécurité Sociale du patient : 2420233018002 30

Traitement proposé

N° traite- ment	N° de dent ou Localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte HN (*)	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Panier (****)	Honoraires limite de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Ass. Maladie Obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance Maladie Obligatoire
1	23,24,26,	HBLD227	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage céramométalliques et 1 élément intermédiaire céramométallique pour le remplacement d'une dent autre qu'une incisive		2	1635.00	1 500,00	279,50	167,70	1 332,30
1	25,	HBMD479	Adjonction d'un 1er élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément céramométallique ou en équivalents minéraux intermédiaire de bridge]		3	Aucun	500,00	0,10	0,06	499,94
1	22,	HBMD433	Adjonction d'un 2e élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [3e élément céramométallique ou en équivalents minéraux intermédiaire de bridge]		3	Aucun	500,00	0,10	0,06	499,94
1	23,	HBLD745	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés		2	175.00	175,00	90,00	54,00	121,00
1	26,	HBLD745	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés	,	2	175.00	175,00	90,00	54,00	121,00
1	23,24,26,	HBLD034	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire		3	Aucun	300,00	· NR	0,00	300,00
			тот	TAL € (des	actes	envisagés)	3 150,00	459,70	275,82	2 874,18

Information alternative thérapeutique - en cas de reste à charge éventuel, une information sur les alternatives thérapeutiques 100% santé ou à défaut à entente directe modérée est donnée par le praticien. Sur demande du patient, elle peut donner lieu à une nouvelle proposition de plan de traitement complet dans un devis distinct.

Actes sans reste à charge

N°de traite- ment	N° de dent ou Localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte HN (*)	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Honoraires limite de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance maladie obligatoire	Montant remboursé Assurance maladie obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance maladie obligatoire	Réalisé par votre praticien
1	23,24,26,	HBLD033	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage métalliques et 1 élément intermédiaire métallique		870,00	870,00	279,50	167,70	702,30	Oui
1	23,	HBLD090	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés		175,00	175,00	90,00	54,00	121,00	Oui
1	26,	HBLD090	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés		175,00	175,00	90,00	54,00	121,00	Oui

Identification du chirurgien-dentiste traitant N° Identifiant du praticien RPPS : 1000357835 7 N° Adeli :

N° de l'établissement (FINESS) : 33403238 0

Identification du patient

Nom et prénom : BOUDIN Francine Date de naissance : 21/02/1942

N° de Sécurité Sociale du patient : 2420233018002 30

Extract of the s

Actes en reste à charge modéré

	Matériaux utilisés (**)	Honoraires limite de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance maladie obligatoire	Montant remboursé Assurance .maladie obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance maladie obligatoire	Réalisé par votre praticien
--	----------------------------	--	---	---	---	---	-----------------------------------

91 St 19

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement. Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux)

7 (39) 4

Signature du Chirurgien-dentiste

SERVICE COURRIER LE

3/3

PRAECONIS 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX FEUILLET PATIENT

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223007964

Valable du 08/11/2023 au 07/02/2024

M BOUDIN JACQUES

16 RUE DE BOUILHAS

33240 VAL DE VIRVÉE

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: service.dentaire@praeconis.fr

Madame, Monsieur,

Vesoul, le 8 novembre 2023

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **08/11/2023**

Code Tiers National: 334032380 DR BERNES HELENE 33240 VAL DE VIRVEE

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Prothèse fixe RAC modéré 1	1635.00	23		279.50	167.70	223.60	1243.70
Proth fixe céram t.libre 1	500.00	25		0.10	0.06	0.08	499.86
Proth fixe céram t.libre 1	500.00	22		0.10	0.06	0.08	499.86
Inlay core RAC modéré 1	175.00	23		90.00	54.00	72.00	49.00
Inlay core RAC modéré 1	175.00	26		90.00	54.00	72.00	49.00
Proth. dent provisoire NR 1	300.00	23				20.00	280.00
TOTAUX	3285.00				275.82	387.76	2621.42

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

PRAECONIS 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX

FEUILLET PRATICIEN (*)

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223007964

Valable du 08/11/2023 au 07/02/2024

DR BERNES HELENE

28 AV DE LA REPUBLIQUE

33240 VAL DE VIRVEE

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: service.dentaire@praeconis.fr

Vesoul, le 8 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **08/11/2023** Code Tiers National : **334032380**

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Prothèse fixe RAC modéré 1	1635.00	23		279.50	167.70	223.60	1243.70
Proth fixe céram t.libre 1	500.00	25		0.10	0.06	0.08	499.86
Proth fixe céram t.libre 1	500.00	22		0.10	0.06	0.08	499.86
Inlay core RAC modéré 1	175.00	23		90.00	54.00	72.00	49.00
Inlay core RAC modéré 1	175.00	26		90.00	54.00	72.00	49.00
Proth. dent provisoire NR 1	300.00	23				20.00	280.00
TOTAUX	3285.00				275.82	387.76	2621.42

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense d'avance de frais et le paiement direct au praticien pour la part remboursée par la mutuelle.

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant

PRAECONIS 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX FEUILLET PATIENT

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223007965

Valable du 08/11/2023 au 07/02/2024

M BOUDIN JACQUES

16 RUE DE BOUILHAS

33240 VAL DE VIRVÉE

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: service.dentaire@praeconis.fr

Madame, Monsieur,

Vesoul, le 8 novembre 2023

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **08/11/2023**

Code Tiers National: 334032380 DR BERNES HELENE 33240 VAL DE VIRVEE

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Prot fixe métal RAC0 1	870.00	23		279.50	167.70	702.30	0.00
Inlay core RAC 0 1	175.00	23		90.00	54.00	121.00	0.00
Inlay core RAC 0 1	175.00	26		90.00	54.00	121.00	0.00
TOTAUX	1220.00				275.70	944.30	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

PRAECONIS 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX

FEUILLET PRATICIEN (*)

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223007965

Valable du 08/11/2023 au 07/02/2024

DR BERNES HELENE

28 AV DE LA REPUBLIQUE

33240 VAL DE VIRVEE

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: service.dentaire@praeconis.fr

Vesoul, le 8 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **08/11/2023** <u>Code Tiers National</u>: **334032380**

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Prot fixe métal RAC0 1	870.00	23		279.50	167.70	702.30	0.00
Inlay core RAC 0 1	175.00	23		90.00	54.00	121.00	0.00
Inlay core RAC 0 1	175.00	26		90.00	54.00	121.00	0.00
TOTAUX	1220.00				275.70	944.30	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense d'avance de frais et le pa	aiement direct au praticien
pour la part remboursée par la mutuelle.	

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant